MARATHON SEINE-EURE 2020

ÉPREUVE DUO

DIMANCHE 11 OCTOBRE

Par personne : 22€ jusqu'au 04 Mai 2020 / 31€ du 05 Mai au 07 Septembre 2020
36€ du 08 Septembre au 30 Septembre 2020
Chèque à l'ordre de l'AMSE - BP 518 - 27105 Val-de-Reuil Cedex

Nom de l'équipe : .....

Nom du Responsable d'équipe : .....

Catégorie : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Mixte ☐ Entreprise

COUREUR 1

Nom : .....**Prénom :** .....

E-mail :.....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... **(jj/mm/aaaa)**

(accessible aux personnes nées en 2002 ou avant)

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme **Nationalité :** .....

Téléphone : .....

Adresse complète : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Nom du Club / Association / Entreprise :

.....

Date du CM : ...../...../..... **N° licence (uniquement FFA) :** .....

COUREUR 2

Nom : .....**Prénom :** .....

E-mail :.....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... **(jj/mm/aaaa)**

(accessible aux personnes nées en 2002 ou avant)

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme **Nationalité :** .....

Téléphone : .....

Adresse complète : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Nom du Club / Association / Entreprise :

.....

Date du CM : ...../...../..... **N° licence (uniquement FFA) :** .....

Marathon : 22€ jusqu'au 04 Mai 2020	
Marathon : 31€ du 05 Mai au 07 Septembre 2020	
Marathon : 36€ du 08 Septembre au 30 Septembre 2020	
Envoi dossard par courrier : 10€	
Personnalisation de votre médaille : 8€ x ..... (1 ou 2 à compléter)	
TOTAL :	

Droit d'image : j'autorise les organisateurs du marathon à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Marathon,surtous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, en France et pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Signature du responsable :

Votre dossier ne sera pris en compte qu'à réception du chèque d'inscription et de la photocopie d'une licence sportive Athlé Compétition délivrée par la FFA. Cette Licence devra être en cours de validité le jour de la course.

Pour les non licenciés, joindre le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou de sa photocopie. Les mentions «athlétisme» (ou «course à pied») et «compétition» sont toutes deux impératives sinon le certificat médical n'est pas recevable.